

CAMPARI GROUP

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Finalisation de la vente de la 'Villa Les Cèdres'

Milan, le 30 octobre 2019-Suite à la communication du 1er août 2019 concernant la promesse de vente de la propriété immobilière 'Villa Les Cèdres' à Saint-Jean Cap-Ferrat en France, Davide Campari-Milano S.p.A. annonce que la **cession a été effectuée aujourd'hui. Le prix de vente de la Villa est de 200 millions d'euros, dont 80 millions d'euros seront conservés par Campari Group**, conformément aux termes de l'offre publique d'achat visant les actions de la Société des Produits Marnier-Lapostolle détaillés dans la note d'information ayant reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers n° 16-173 en date du 13 mai 2016 (l'Offre Publique').

Davide Campari-Milano S.p.A. précise que le **complément de prix à verser aux bénéficiaires**, conformément aux termes de l'Offre Publique, **s'élève à 52 690 233,41 euros, soit 619,89 euros par droit à complément de prix.**

Le complément de prix a été déterminé conformément aux dispositions du paragraphe 2.2.2 de la note d'information de l'Offre Publique, comme suit :

Prix de cession, moins :	200 000 000,00 €
- frais des intermédiaires	- 7 200 000,00 €
- montant total d'impôts sur les sociétés	- 60 109 766,59 €
Prix de cession net, moins :	132 690 233,41 €
- montant conservé par le groupe Campari (Valeur plancher)	- 80 000 000,00 €
Complément de prix	52 690 233,41 €
<i>divisé par le nombre total d'actions composant le capital de SPML</i>	<i>85 000</i>
Complément de prix par droit	619,89 €

La détermination du montant du complément de prix a été vérifiée par un tiers et approuvée par le Comité de Pilotage en charge de la cession de la 'Villa Les Cèdres', composé des membres de la famille Marnier-Lapostolle.

CACEIS Corporate Trust en qualité d'agent centralisateur, agissant pour le compte de Davide Campari-Milano S.p.A., versera le 4 novembre 2019 le montant du complément de prix aux intermédiaires teneurs de compte des bénéficiaires (qui ont apporté leurs actions à l'Offre ou à l'Offre Ré-ouverte) à charge pour eux de créditer leurs clients.

CACEIS Corporate Trust conservera les fonds non réclamés à la disposition des bénéficiaires pendant une période de dix ans à compter de la date de paiement, à la suite de quoi les fonds seront transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations qui les conservera pour une période ultérieure de vingt ans.

* * *

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Investor Relations

Chiara Garavini

Tel. +39 02 6225 330

Email: chiara.garavini@campari.com

Corporate Communications

Enrico Bocedi

Tel. +39 02 6225 680

Email: enrico.bocedi@campari.com

<http://www.camparigroup.com/en/investor>

<http://www.camparigroup.com/en>